

# ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS



## Des parents qui agissent au service d'autres parents

⇒ Dans les écoles, les collèges et les lycées généraux, techniques et agricoles : conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline, etc.

⇒ Dans les instances départementales : commission d'appel, bourses, transports...

⇒ Dans la formation : des parents d'élèves, délégués et élus...

⇒ Dans les discussions avec les pouvoirs publics, au niveau local et national : Préfet, recteur, DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale), collectivités territoriales, Ministère de l'Éducation Nationale.

⇒ Ils sont à votre disposition pour vous informer : Information nationale et veille réglementaire, Formations gratuites : conseil de classe, d'administration, orientation...

### NOS PRIORITÉS

#### La gratuité et la laïcité

- Une école publique et réellement gratuite de la maternelle à la Terminale, au BTS.
- La défense de l'école sur tout le département

#### Une organisation mobilisée pour la réussite de tous les enfants

- Une école inclusive avec une meilleure prise en charge matérielle et pédagogique des enfants en situation de handicap, et ayant des besoins particuliers
- La mise en place d'une véritable politique de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire

#### De bonnes conditions d'accueil dans les établissements

- Un véritable service de médecine scolaire préventive, sociale et d'orientation
- L'amélioration de l'offre de transport scolaire et d'hébergement, une offre de restauration de qualité,
- Une prise en charge réelle de l'enfant afin de favoriser sa réussite
- La mise en place de comités de suivi des réformes
- Rythmes éducatifs : des projets éducatifs territoriaux (PEDT) de qualité, et une évaluation continue de la qualité et de la cohérence des actions conduites sur l'ensemble des temps de vie des enfants,

Une école BIENVEILLANTE avec des valeurs de RESPECT, de COÉDUCATION et de RESPONSABILITÉ

La FCPE Martinique met également en place des services pour les parents : ACM (Accueil Collectif de Mineurs) : Accueils de loisirs

**SOYONS ACTIFS DANS LA SCOLARITE DE NOS ENFANTS !!!**

**Parents d'élèves, rejoignez-nous !  
VOTEZ FCPE!!**

## VOTEZ et FAITES VOTER FCPE !!

### QUI VOTE ?

Les deux parents sont électeurs et éligibles. Ils votent sur chaque établissement où ils ont un enfant scolarisé.



Les 2 parents  
Votent aux élections  
des représentants de parents d'élèves

### COMMENT VOTER ?

#### ⇒ SUR PLACE

Le jour « J », le bureau de vote est ouvert dans l'établissement scolaire pendant 4 heures consécutives



#### ⇒ PAR CORRESPONDANCE

**LE VOTE PAR CORRESPONDANCE – COMMENT CA MARCHE ?**

**1**

**2**

ELECTIONS DES REPRESENTANTS  
DES PARENTS D'ÉLÈVES  
AU CONSEIL D'ÉCOLE

Recto

Nom, Prénom (du votant)  
Adresse  
Signature  
Classe de l'enfant

3

Verso

**Mettre le bulletin de vote dans la petite enveloppe.**  
Le bulletin ne doit porter aucune annotation  
Ne rien inscrire sur le bulletin et l'enveloppe  
Ne pas barrer, supprimer, ou entourer des noms

**Glisser l'enveloppe de vote dans la grande enveloppe portant l'inscription :**  
«Elections des représentants de parents d'élèves »

- au conseil d'école
- ou au conseil d'administration

**Au verso de cette enveloppe :**

- préciser Père ou Mère
- Inscrire vos nom, prénom, adresse, et classe de l'enfant
- Signer

**Faire parvenir l'enveloppe à l'établissement scolaire.**  
Donnez-la à votre enfant pour qu'il la dépose dans l'urne de l'établissement scolaire ou remettez-la à vie scolaire en la remettant aux professeurs.